

Le Monde - 3 février 2026

EMPLOI

Comment la fragmentation du travail nourrit la précarité



YASMINE GATEAU



Béatrice Madeline et Jules Thomas

Le travail morcelé 1/4 CDD, microentrepreneuriat, temps partiel subi, plateformes... La précarité affectant plus d'un quart des travailleurs en France retarde l'indépendance des jeunes, complique la recherche de logement, fragilise le collectif de travail et alimente l'abstention électorale

Patricia reprend à peine son souffle lorsqu'elle retrace son parcours de cheffe de cuisine. « *En début de carrière, j'ai été en CDD puis en CDI dans plusieurs secteurs, et je l'agrémentais de missions en intérim pour compléter mes revenus* », commence la jeune femme de 34 ans (qui n'a pas souhaité donner son nom). Avant de poursuivre : « *En 2019, je me suis tournée vers les plateformes de mise en relation pour des missions en restauration, car le salaire paraissait plus attractif. C'était comme de l'intérim, mais plus structuré, plus flexible, ça paraissait révolutionnaire. Jusqu'au jour où la répression des fraudes m'a contactée pour me dire que la plateforme que j'utilisais était poursuivie pour travail dissimulé.* » Aujourd'hui, elle continue d'enchaîner les postes dans les restaurants sous le statut de microentrepreneur, jamais très stables, jamais très longtemps, et, dans son secteur comme dans beaucoup d'autres, ils sont des milliers comme elle.

Depuis vingt ans, l'emploi se morcelle en France. Certes, entre fin 2019 et fin 2024, en dépit de la pandémie de Covid-19, des tensions internationales et des incertitudes politiques, le pays a créé quelque 1,7 million d'emplois, soit une hausse de 5,9 %, supérieure à celle de la croissance. Mais ce chiffre masque un phénomène : autrefois considéré comme la norme, le salariat stagne, tandis que les formes de travail non salarié – les indépendants, principalement les microentrepreneurs – prennent de l'essor. Ce n'est pas tout. Les stages de fin d'études ne cessent de s'allonger, les plateformes proposant des jobs à la tâche essaient et le nombre de « slasheurs », ces personnes contraintes de jongler entre plusieurs petits boulots pour boucler leurs fins de mois, augmentent.

Cette « mosaïfication » de l'emploi est lourde de conséquences économiques, sociales et politiques. Elle retarde l'indépendance des jeunes, qui peinent à se loger. Elle fragmente un peu plus encore le rapport au collectif, quand le taux de syndicalisation est déjà au plus bas. Elle alimente une frustration et un découragement qui ne sont pas sans incidence au moment de voter.

Le travail indépendant augmente, le salariat recule

Les chiffres sont éloquentes : parmi les 109 000 emplois créés en 2024, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), 97 000 ne sont pas salariés, portés principalement par les créations de

microentreprises. Entre fin 2008 et fin 2022, le nombre de non-salariés a bondi de 72 %, soit 1,5 million de personnes en plus – dont essentiellement des microentrepreneurs, tandis que fin 2024 on comptait 13,3 % d'indépendants sur le marché du travail, contre 10,7 % en 2008. Les chiffres publiés, mercredi 28 janvier, par l'Insee confirment cet essor : les créations de microentreprises étaient encore en hausse de 5,9 % en 2025, alors que les entreprises classiques ont reculé de 4,1 %

Entre les années 1970 et le début des années 2000, la part de ces travailleurs rémunérés sous une autre forme qu'un salaire avait pourtant chuté de 20 % à 10 % environ – l'agriculture, le commerce, les professions libérales et l'artisanat fournissaient alors le gros des bataillons. « *Mais leur nombre est reparti à la hausse dès 2008, avec la création du statut de l'autoentrepreneur, transformé en microentrepreneur en décembre 2014* », indique Vladimir Passeron, chef du département de l'emploi et des revenus d'activité à l'Insee.

Cela en partie parce que les entreprises en quête de flexibilité se sont engouffrées dans la brèche. En plus de la sous-traitance classique et de l'appel aux cabinets de consultants, un nombre croissant de tâches, notamment en comptabilité, marketing, informatique, sont désormais confiées en direct à des indépendants. Selon Stéphane Colliac, économiste chez BNP Paribas, un emploi sur cinq créé depuis vingt ans dans les services aux entreprises est un emploi d'indépendant.

Pas un secteur n'est épargné. Le nombre d'indépendants a ainsi plus que doublé dans les services de transport, VTC inclus, depuis 2008, et les services aux particuliers. Les agences immobilières emploient pléthore de négociateurs à leur compte. Dans le secteur de la culture, le salariat est devenu l'exception : le nombre de non-salariés y a presque triplé en quinze ans, et trois travailleurs du secteur sur quatre sont microentrepreneurs.

« *Cet emploi non salarié devrait continuer à progresser plus rapidement que le salarié* » dans les mois et trimestres à venir, pronostique Eric Heyer, de l'Observatoire français des conjonctures économiques. C'est l'un des effets de la progression du chômage (en hausse de 6,8 % sur un an, et de 2,6 % au quatrième trimestre 2025). « *Quand l'emploi se dégrade, analyse l'économiste, le nombre de chômeurs s'inscrivant comme microentrepreneurs pour tenter de trouver un minimum d'activité augmente.* » De fait, 3 microentrepreneurs sur 10 adoptent ce statut pour compléter leurs revenus, et non pour développer une activité principale. Ils touchent en moyenne 670 euros par mois, selon l'Insee, bien loin du salaire moyen dans le secteur privé (2 730 euros en 2024), et 11 % déclarent ne rien gagner du tout, car ils ne se versent pas de rémunération ou bien leur activité est déficitaire.

La précarité touche un travailleur sur quatre

Au retour en force des indépendants s'ajoutent les différents statuts plus ou moins précaires qui cohabitent sur le marché du travail : salariés en CDD (7,6 % des actifs en 2024), intérimaires (1,9 %), ou alternants et stagiaires (3,4 %), tandis que les salariés en CDI représentaient 73,1 % des actifs en 2024, selon l'Insee, alors qu'il frôlait les 78 % en 2004. Autrement dit, plus d'un travailleur sur quatre subit une forme de précarité, dans la durée du contrat, la forme de travail, ou la protection sociale associée à son statut. A l'instar des microentrepreneurs : leurs cotisations sont uniquement calculées sur le chiffre d'affaires sans ouverture automatique de droits pour l'assurance-chômage, alors que les salariés cotisent au régime général, qui inclut l'assurance-chômage et des prestations sociales plus complètes.

De plus, selon l'Insee, 17,6 % des personnes en emploi sont en temps partiel (dont 77,9 % de femmes). Parmi elles, un quart sont en temps partiel subi – la durée hebdomadaire de travail est inférieure à ce qu'elles désirent. S'ajoutent aussi à cela le portage salarial – ce système dans lequel l'indépendant signe un contrat de travail avec une entreprise, laquelle signe elle-même un contrat commercial avec une entreprise cliente –, pour lequel il n'existe pas d'évaluation chiffrée officielle ; et, surtout, la « plateformisation » observée dans un nombre croissant d'activités, et imposant bien souvent aux travailleurs de s'y enregistrer sous le statut de microentrepreneur. Si les premières plateformes sont apparues dans les transports, avec Uber, puis dans la livraison de repas, il en existe aujourd'hui dans tous les secteurs, ou presque.

Y compris dans les services à la personne (bricolage, jardinage, livraison de courses), où certaines, comme AlloVoisins, Shopopop ou Pickme, proposent à des particuliers cherchant à compléter leurs revenus d'offrir leurs services pour quelques euros. « *La plupart des gens sur ces applis sont comme moi : ils ont du mal à décrocher un emploi avec des horaires réguliers ou à temps plein* », témoigne Elsa (le prénom a été modifié), 54 ans, employée à temps partiel dans le commerce dans le sud de la France, qui porte des colis ou fait de la traduction en passant par des plateformes.

Isabelle Daugareilh, maîtresse de conférences à l'université de Bordeaux et directrice de recherche au CNRS, observe avec inquiétude cette « *fragmentation des normes juridiques de travail* ». « *A l'origine, le droit du travail a*

été conçu comme un droit commun, y compris en intégrant des travailleurs à la marge, rappelle-t-elle. Le salariat avait cette force d'inclusion. » Et elle est en train de disparaître.

Des difficultés pour se loger, des perspectives réduites

L'émergence de bataillons d'indépendants, de microentrepreneurs ainsi que d'intermittents n'érode pas que la « *force d'inclusion* » du salariat. Elle a de profondes conséquences sur le tissu social et la vie des individus. Trouver un logement, en particulier, est devenu le cauchemar de nombreux jeunes. En zone tendue, cela relève quasiment de l'impossible, et pour cause : les agences immobilières demandent aux candidats des revenus égaux à au moins trois fois le montant du loyer, mais surtout un CDI, hors période d'essai. Acheter sans ce graal n'est guère plus facile, les banques se montrant particulièrement frileuses pour prêter à ces travailleurs précaires. Or il est difficile de se projeter dans l'avenir sans possibilité de se loger correctement. « *C'est tout le cycle de vie et l'horizon patrimonial des jeunes qui est ainsi chamboulé* », résume l'économiste Maxime Sbaihi. Ce spécialiste de la démographie à l'Institut Montaigne fait même le lien entre la difficulté à se loger et la baisse de la natalité : « *Faute de visibilité, de toit, de moyens, on ajuste, on décale et on revoit à la baisse les projets familiaux.* »

En outre, le travail indépendant offre, dans les faits, des perspectives de carrière moindres que le salariat. « *Les indépendants ont 40 % de chances en moins d'être en mobilité sociale ascendante que les salariés* », indique l'Insee, dans une étude de juillet 2025. Sans compter que, dans certains cas, les conditions de travail liées à ce statut se paient cher, à long terme, sur la santé physique et mentale, en particulier dans la livraison et les transports. « *Pour gagner l'équivalent d'un smic, un livreur doit travailler deux ou trois fois plus qu'un travailleur normal* », rappelle M^{me} Daugareilh.

Dans les métiers du nettoyage ou du « care », auxquels se sont intéressés François-Xavier Devetter, enseignant-chercheur en économie à l'université de Lille et à l'Institut de recherches économiques et sociales, et Julie Valentin, maîtresse de conférences au Centre d'économie de la Sorbonne (université Paris-I), les travailleurs gagnent souvent moins d'un smic mensuel plein, car la plupart sont en temps partiel, « *mais leurs journées ne sont pas moins longues, et l'emprise du travail sur leur vie correspond de fait à un temps plein* », explique François-Xavier Devetter, en raison des horaires tôt le matin, avant l'ouverture des bureaux, ou le soir après la fermeture. Un rythme particulièrement « *pénalisant en matière de conciliation vie familiale-vie professionnelle* », ajoute Julie Valentin.

Selon la Fédération des entreprises de propreté, environ 70 % des fonctions du nettoyage et du gardiennage sont externalisées. Or les entreprises sous-traitantes connaissent plus d'accidents et de maladies professionnelles que les autres, et de nombreuses enquêtes sur le secteur montrent que l'organisation en sous-traitance est elle-même facteur de dégradation des conditions de travail, par l'intensification de l'activité qu'elle induit et par la dégradation des collectifs de travail.

Le collectif affaibli

En raison de cette parcellisation de l'emploi, des salariés en CDI côtoient au quotidien des collègues au statut fragmenté : CDD, intérimaires, microentrepreneurs... Dans une même organisation, ces statuts dessinent de nouvelles hiérarchies et détricotent les liens au sein d'un collectif de travail, redonnant du pouvoir au management et affaiblissant celui des travailleurs. « *Le fort déclin syndical n'est pas lié au désamour des syndicats, mais à l'éclatement du tissu productif* », affirme Rémy Ponge, maître de conférences en sociologie à l'université Aix-Marseille.

Parce qu'ils sont concentrés sur les difficultés du quotidien, parce qu'il leur est difficile d'identifier la structure à laquelle s'adresser, ou encore par peur des représailles s'ils se plaignent, les travailleurs précaires se tournent peu vers les organisations syndicales, qui peinent à s'adapter à cette nouvelle donne sur le marché du travail.

En réduisant les perspectives professionnelles et les possibilités d'intégration des jeunes, quand le budget nécessaire pour se loger, se nourrir, voire se déplacer, ne cesse d'augmenter, la fragmentation de l'emploi nourrit aussi un sentiment de déclassement et des tensions sociales. Et cela a également une traduction dans les urnes : un quart des précaires disent ne pas voter, souligne Tristan Haute, maître de conférences en science politique à l'université de Lille. « *La précarité engendre plutôt l'abstention* », analyse-t-il. La dégradation des conditions de travail, l'ascenseur social bloqué, la stagnation des salaires alimentent plutôt, selon lui, des frustrations susceptibles d'« *engendrer du vote protestataire* ».

Prochain article Quand le CDI reste la norme pour décrocher un logement